



DG - CM/AG

DÉCISION N° 2024/ 578

Annule et remplace la décision N° 2024/548

DELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DES CENTRES HOSPITALIERS

- . Vu les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique ;
- . Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . Vu le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021, nommant Madame Corinne MOTHES, Directrice des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, et Domme, à compter du 1er septembre 2021 ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 13 novembre 2023 modifié par arrêté du 18 janvier 2024, nommant Madame Corinne MOTHES, Directrice des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron à compter du 1^{er} février 2024 ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 décembre 2023 nommant Monsieur Florian DREYFUS, à compter du 1^{er} janvier 2024, en qualité de Directeur-adjoint des Affaires Financières, de la Contractualisation interne, et du Contrôle de Gestion aux Centre Hospitalier de Périgueux, de Lanmary, de Sarlat, de Domme et de Nontron ;

. Vu la note d'information n°2024.003 du 7 février 2024, relative à l'organigramme de direction commune ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, pour signer en lieu et place de Madame **Corinne MOTHES**, Directrice des Centres Hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron, tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la direction des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion à :

- Monsieur Florian DREYFUS, Directeur-adjoint des Affaires Financières, de la Contractualisation interne, et du Contrôle de Gestion

En cas d'absence du délégataire, le service Affaires Financières et du Contrôle de Gestion peut soumettre une décision urgente à la signature de la Directrice.

A son initiative, le délégataire tient la Directrice informée des actes signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 : Dispositions relatives aux domaines délégués sur les établissements de la direction commune :

- Les ordres de virement de crédits quel qu'en soit le montant,
- Tous les courriers relatifs aux opérations d'emprunt et aux contrats de crédit-bail hors les conventions elles-mêmes ;
- Les bordereaux et mandats de dépenses ;
- Les bordereaux de titres de recettes ;
- Les actes de poursuites ;
- Les admissions en non-valeur ;
- Les actes d'assignation soit à titre conservatoire soit définitivement des débiteurs d'aliments des personnes hospitalisées ou hébergées ;
- Les courriers, actes juridiques et de poursuite résultat de contentieux de la tarification ;
- Tous courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur ;
- Les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels placés sous leur autorité.

Article 3 : Relèvent de la compétence de la Directrice et ne sont pas objet de la présente délégation, les courriers et documents adressés aux autorités extérieures (ARS, Préfet, Conseil Départemental, Conseil Régional, maires,...).

Article 4 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour la Directrice et par délégation,
Le Directeur des Affaires Financières et du
Contrôle de Gestion,

Florian DREYFUS

Article 5 : La présente décision prend effet à compter du 7 février 2024

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à ce service.

Elle sera publiée et consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 7 février 2024

La Directrice,
CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
La Directrice
Corinne MATHES
(digne)



Diffusion :

- Florian DREYFUS
- Directeur Général Adjoint
- Trésorier